

Contrat de formation en distanciel



ACADÉMIE HORIZON
ÉCOLE DE SOPHROLOGIE
NELLY G.

Entre les soussignés :

L'organisme de formation :

Académie Horizon – École de Sophrologie Nelly G.

Représentée par : Nelly Guertin, Sophrologue certifiée

Adresse : 31 allée des Camélias - 79370 Celles sur Belle

Email : contact@academiehorizon.fr

Téléphone : 06.71.14.38.79

SIRET : 90275500800015

Et :

Le stagiaire :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Email :

Téléphone :

Il est convenu ce qui suit :

1. Objet du contrat

Le présent contrat est conclu conformément aux articles L6353-3 à L6353-7 du Code du travail.

Il a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le stagiaire suit la formation :

« Devenir Sophrologue certifié(e) – Formation à distance »

2. Nature et objectifs de la formation

La formation a pour objectif de permettre au stagiaire de :

- Acquérir les connaissances fondamentales en sophrologie
- Comprendre les principaux concepts et techniques de la sophrologie
- Construire et conduire des séances de sophrologie
- Elaborer des protocoles d'accompagnement adaptés aux objectifs définis
- Développer une posture professionnelle
- Adapter sa pratique aux adultes, enfants et adolescents

Contrat de formation en distanciel



ACADÉMIE HORIZON
ÉCOLE DE SOPHROLOGIE
NELLY G.

- Mettre en oeuvre les compétences acquises dans le cadre d'un accompagnement réel
- Développer progressivement une activité professionnelle dans le domaine de la sophrologie

3. Contenu de la formation :

La formation comprend notamment :

- 18 modules pédagogiques
- 29 vidéos pédagogiques
- Plus de 220 pages de ressources pédagogiques
- Des exercices pratiques et mises en situation
- 18 visioconférences pédagogiques individuelles d'une heure
- Un accompagnement auprès d'un client témoin comprenant 10 séances
- La préparation des séances du client témoin
- Un mémoire professionnel de 20 pages minimum
- Une visioconférence finale de 1h30

Le programme détaillé de la formation est annexé au présent contrat et en fait partie intégrante.

4. Durée de la formation :

La formation représente un volume pédagogique total estimé à :
300 heures

Elle est réalisée à distance sur une période indicative de : 6 à 12 mois

Les 300 heures comprennent notamment :

- études des modules et supports
- vidéos pédagogiques
- exercices et mises en pratique
- évaluations
- visioconférences pédagogiques
- accompagnement du client témoin
- préparation des séances
- mémoire professionnel
- visioconférence finale

Contrat de formation en distanciel



ACADÉMIE HORIZON
ÉCOLE DE SOPHROLOGIE
NELLY G.

5. Prérequis :

Aucun diplôme spécifique n'est requis pour intégrer la formation.

Le stagiaire doit toutefois :

- maîtriser suffisamment la langue française à l'écrit et à l'oral
- disposer d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone compatible avec la plateforme
- disposer d'une connexion internet
- être en capacité de réaliser les travaux écrits et pratiques demandés
- être disponible pour réaliser les séances avec le client témoin

6. Modalités de formation à distance :

La formation est réalisée exclusivement à distance au moyen d'une plateforme pédagogique en ligne.

Le stagiaire bénéficie :

- d'un accès individuel aux contenus pédagogiques
- de supports écrits
- de vidéos pédagogiques
- d'exercices et mises en situation
- de visioconférences individuelles avec la formatrice
- d'un accompagnement pédagogique individualisé
- de supervisions
- d'un accompagnement pratique auprès d'un client témoin

Le stagiaire doit disposer d'un équipement informatique ou mobile compatible et d'une connexion internet.

7. Effectif :

1 stagiaire par parcours de formation

Contrat de formation en distanciel



ACADÉMIE HORIZON
ÉCOLE DE SOPHROLOGIE
NELLY G.

8. Modalités d'évaluation et de validation

La validation de la formation repose notamment sur :

- La réalisation des exercices demandés
- Les évaluations des modules
- Les échanges pédagogiques en visioconférence
- La réalisation d'un accompagnement auprès d'un client témoin
- La rédaction et l'évaluation d'un mémoire professionnel de 20 pages minimum
- Une visioconférence finale de bilan et de validation d'une durée de 1h30

Une note minimale de 12/20 est requise pour les évaluations prévues au programme.

Le mémoire professionnel doit également obtenir une note minimale de 12/20.

La formation est validée lorsque l'ensemble des exigences prévues au programme est rempli et que la moyenne générale minimale de 12/20 est obtenue.

A l'issue de la formation, lorsque les conditions de validation sont remplies, le stagiaire reçoit un Certificat de fin de formation.

9. Formatrice :

La formation est dispensée par :

Nelly Guertin

Sophrologue certifiée

Académie Horizon - Ecole de Sophrologie Nelly G.

Certifications de la formatrice :

Certificat de fin de formation en Sophrologie

Spécialisation de sophrologie en sevrage tabagique

Spécialisation de sophrologie en périnatalité

Certificat de fin de formation en psychothérapie

Contrat de formation en distanciel



ACADÉMIE HORIZON
ÉCOLE DE SOPHROLOGIE
NELLY G.

10. Modalités d'inscription et accès à la formation :

L'inscription définitive intervient après signature du présent contrat.

Le stagiaire dispose ensuite d'un délai légal de rétractation de 10 jours à compter de la signature du contrat.

Aucun paiement ne peut être exigé avant l'expiration de ce délai.

L'accès aux contenus de la formation est ouvert à l'issue du délai de rétractation, conformément aux conditions prévues au présent contrat.

Les identifiants de connexion sont transmis au stagiaire lors de l'ouverture de son accès.

11. Prix et modalités de paiement :

Le prix de la formation est fixé à : 1280 euros TTC

Conformément à l'article L6353-6 du Code du travail :

- aucun règlement n'est exigé avant l'expiration du délai de rétractation de 10 jours
- à l'issue de ce délai, le premier règlement sera fonction de l'option de paiement choisie
- le solde est réglé de manière échelonnée au fur et à mesure du déroulement de la formation suivant plusieurs possibilités

Options de paiement possibles :

- Paiement en 4 fois sans frais : 320 € par échéance, soit un montant total de 1 280 € TTC.
- Paiement en 5 fois avec frais d'échelonnement : 270 € par échéance, soit un montant total de 1 350 € TTC.

12. Délai de rétractation :

Conformément à l'article L6353-5 du Code du travail, le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours à compter de la date de signature du contrat pour exercer son droit de rétractation par lettre recommandée avec avis de réception.

Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration de ce délai.

Contrat de formation en distanciel



ACADÉMIE HORIZON
ÉCOLE DE SOPHROLOGIE
NELLY G.

13. Abandon ou cessation anticipée :

En cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de formation, les conditions financières sont déterminées en fonction des prestations effectivement réalisées au jour de la cessation, sous réserve des dispositions légales applicables.

En cas de force majeure dûment reconnue empêchant le stagiaire de suivre la formation, celui-ci peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

Cette dernière règle correspond à l'article L6353-7.

14. Engagements du stagiaire :

Le stagiaire s'engage à :

- Suivre la formation avec assiduité
- Réaliser les exercices et évaluations demandés
- Participer aux visioconférences prévues
- Réaliser l'accompagnement auprès du client témoin
- Respecter les règles d'utilisation de la plateforme
- Ne pas diffuser, reproduire ou transmettre les contenus pédagogiques à des tiers.

15. Propriété intellectuelle :

Les contenus pédagogiques fournis dans le cadre de la formation, notamment les vidéos, supports, documents et ressources, sont protégés par les dispositions relatives à la propriété intellectuelle.

Ils sont réservés à l'usage personnel du stagiaire dans le cadre de la formation.

Toute reproduction, diffusion transmission ou utilisation non autorisée est interdite.

16. Données personnelles :

Les données personnelles recueillies dans le cadre de l'inscription et du suivi de la formation sont utilisées pour la gestion administrative, pédagogique et financière de la formation.

Le stagiaire dispose des droits prévus par la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Contrat de formation en distanciel



ACADÉMIE HORIZON
ÉCOLE DE SOPHROLOGIE
NELLY G.

17. Signature du contrat :

Le présent contrat est signé par les deux parties avant l'inscription définitive du stagiaire et avant tout règlement.

Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance du présent contrat et du programme de formation qui lui est annexé.

18. Litiges :

En cas de difficultés ou de litiges relatifs à l'exécution du présent contrat, les parties rechercheront en priorité une solution amiable.

À défaut, les parties pourront exercer les recours prévus par la réglementation applicable.

Fait à :

Le :

Signature du stagiaire

Précédée de la mention "Lu et approuvé"

Date et signature :

.....

Signature de l'organisme de formation

Académie Horizon – Ecole de Sophrologie Nelly G.
Nelly Guertin, formatrice

.....